



MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET
DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

DIRECTION DE L'APPUI AUX
ENTREPRISES

N° 294/19/MIDSP/SG/DGDSP/DAE

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Je soussigné, Directeur de l'Appui aux Entreprises, certifie le dépôt à mon département du dossier de constitution de la Coopérative de Production, Transformation et Commercialisation dénommée **KOperativa Valazombin'ny Tantsaha Mpamokatra Fanambana «K.V.T.M.F»** qui fait l'objet de la délivrance du présent certificat, conformément à l'article 7 de la Loi n°99-004 du 21 Avril 1999, suivant l'article 8 du décret d'application 2014-1003 du 16 juillet 2014.

SIEGE SOCIAL : La 3
COMMUNE : Fanambana
DISTRICT : Vohemar
REGION : Sava
OBJET SOCIAL : Production, Transformation et Commercialisation riz, mais, café, girofle et vanille,...

RESSORT TERRITORIAL : National et International

Dossier composé de :

- Demande sur papier libre
- Procès Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive
- Copie des statuts
- Liste des membres du Conseil d'Administration
- Etat faisant ressortir la libération des parts sociales des membres fondateurs.

Déposé par le Déclarant Monsieur **MANOELY Barson**, Président de la Coopérative.

La coopérative doit se conformer aux dispositions de la réglementation particulière la régissant conformément à l'article 5 alinéa 2 de la Loi 99-004 du 21 Avril 1999 relative aux coopératives à Madagascar, selon l'article 3 du décret portant application de ladite Loi.

Le présent certificat est délivré à la demande de l'intéressé, pour valoir et servir ce que de droit.

Antananarivo, le **17 JAN 2019**

